

QUELS SONT LES RÉSULTATS OBTENUS JUSQU'À PRÉSENT ?



La Garantie jeunesse :

- a touché plus de 3,5 millions de jeunes qui ont ainsi reçu des offres d'emploi ou de formation continue.
- près de la moitié des participants ont gardé leur emploi ou ont poursuivi leur formation six mois après avoir quitté ces programmes.
- le taux NEET moyen en Europe est passé de 13,2 % en 2012 à 10,9 % en 2017.
- le taux de chômage moyen des jeunes est passé de 24 % en 2013 à 16,8 % en 2017.

Certaines entreprises essaient néanmoins d'abuser de ce programme et emploient des stagiaires subventionnés tout en licenciant leur personnel permanent. De la même façon, de nombreux stagiaires finissent par travailler sous contrats de piètre qualité ou dans des conditions précaires.

L'Alliance européenne pour l'apprentissage :

- a grandement facilité le réseautage, l'apprentissage et l'échange d'informations des parties prenantes.
- a aidé à renforcer la sensibilisation des apprentis et a contribué à élaborer le programme politique national.
- dans certains pays, le nombre d'apprentis ne cesse d'augmenter.

Le Cadre de qualité pour les stages présente un niveau de progression modeste. Parmi les 28 États membres de l'UE, seuls huit ont introduit des changements juridiques en vue de se conformer à ce cadre.

À propos du rapport de la CES

Cette brochure vous donne un aperçu des nombreuses interventions des syndicats en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des politiques en matière d'emploi des jeunes européens au niveau national. Pour tout savoir sur ces activités, vous pouvez consulter la publication **Renforcer la participation des syndicats pour garantir des transitions de qualité et l'emploi des jeunes en Europe**, disponible sur <https://www.etuc.org/en/publications>



À propos de la CES

La Confédération européenne des syndicats (CES) parle d'une seule voix au nom des travailleurs européens pour leur permettre de peser davantage dans le processus décisionnel de l'UE.

La CES défend des valeurs sociales fondamentales telles que la solidarité, l'égalité, la démocratie, la justice sociale et la cohésion.

Le Comité des jeunes de la CES représente la nouvelle génération de citoyens européens sur des questions liées à la vie active. Il s'agit d'un organe statutaire de la Confédération européenne des syndicats et il se compose d'un représentant désigné par chacune des confédérations syndicales nationales affiliées à la CES et à la Confédération européenne des syndicats. Son objectif est de porter la voix des jeunes travailleurs et des chômeurs européens au sein du mouvement syndical et de la société en général (les décideurs politiques au sein de l'UE, au niveau local et national, les organisations patronales, les ONG et autres parties prenantes).

www.etuc.org



Confédération européenne des syndicats (CES)

Boulevard Roi Albert II, 5 - B- 1210 Bruxelles
etuc@etuc.org - +32 (0)2-224 04 11



RENFORCER LA PARTICIPATION DES SYNDICATS

POUR GARANTIR DES TRANSITIONS
DE QUALITÉ ET DE L'EMPLOI
AUX JEUNES EUROPÉENS

Pourquoi les jeunes ont-ils besoin de soutien ?
Actions menées par les États membres
Actions menées par les syndicats



Un projet de la Confédération européenne
des syndicats (CES) visant à défendre les
droits des jeunes citoyens à travers l'Europe.



Avec le soutien financier
de la Commission européenne

LES JEUNES EUROPÉENS ONT BESOIN DE SOUTIEN. POURQUOI ?

Dix ans après la crise économique qui a frappé l'Europe, malgré un léger recul du taux de chômage, de nombreux jeunes européens sont sans emploi. Les jeunes âgés de moins de 25 ans ont deux fois plus de risque de se retrouver sans emploi par rapport à la force de travail totale.

Lorsqu'ils ont un emploi, celui-ci se fait bien souvent dans des conditions précaires et s'accompagne d'un faible revenu ou d'un contrat temporaire.

Le chômage chez les jeunes au sein de certains pays de l'Europe de l'Est et du Sud a poussé bon nombre d'entre eux à quitter leur foyer pour trouver du travail, créant ainsi un déséquilibre au sein de l'Union européenne.

Nombreux sont les jeunes sans emploi, éducation ou formation (NEET).

Laisser un nombre considérable de jeunes sans emploi, éducation ou formation a des effets préjudiciables pour les individus, la société et l'économie, avec pour conséquence l'aliénation sociale, l'insécurité et des perspectives médiocres en matière d'emploi, sans oublier la délinquance et les problèmes de santé mentale et physique.

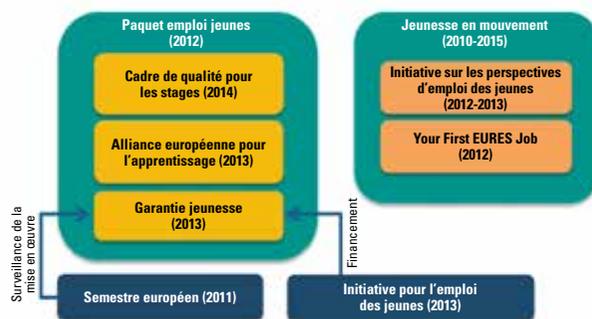


ACTIONS MENÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES ET L'UE

L'UE est à l'origine de diverses initiatives, de mesures et d'outils de financement. Les politiques essentielles en matière d'emploi des jeunes se retrouvent dans :

- **Jeunesse en mouvement**, dans le cadre de la stratégie UE 2020, et
- le **Paquet emploi jeunes**, avec la **Garantie jeunesse**, le **Cadre de qualité pour les stages** ainsi que l'**Alliance européenne pour l'apprentissage**.

Mesures politiques européennes en matière d'emploi des jeunes



Source : Visionary Analytics sur la base de données issues de la DG EMPL.

La **Garantie jeunesse**, c'est un engagement de la part de l'ensemble des États membres visant à garantir que toute personne âgée de moins de 25 ans recevra une offre d'emploi ou d'enseignement quatre mois maximum après avoir perdu son emploi ou quitté l'enseignement formel. Au total, ce sont 132 mesures relatives au marché de l'emploi en faveur des jeunes qui ont été introduites de 2013 à 2015.

L'**Alliance européenne pour l'apprentissage** est une plateforme visant à renforcer l'apprentissage en Europe. Elle comprend trois champs d'action : (1) les réformes du système d'apprentissage, (2) la promotion des avantages de l'apprentissage, (3) l'utilisation judicieuse des fonds et ressources de formation.

Le **Cadre de qualité pour les stages**, c'est un ensemble de directives relatives aux stages en dehors de l'enseignement formel visant à assurer un contenu pédagogique de grande qualité ainsi que des conditions de travail équitables.

ACTIONS MENÉES PAR LES SYNDICATS

Négocier des cadres ou politiques juridiques contraignants

La faculté à négocier la législation est l'un des outils les plus puissants dont nous disposons en tant que syndicats. Nous négocions, par exemple, des modifications à apporter à la législation en matière de stages ou de conditions de travail. Nous l'avons notamment fait en République tchèque, au Portugal, en Pologne, en Suède, en Belgique et en France.

Prendre des initiatives relatives à de nouvelles mesures politiques

Les syndicats sont en bonne position pour proposer de nouvelles mesures politiques étant donné qu'ils interagissent avec les forces de travail locales. Nous l'avons fait par exemple en Slovaquie pour surveiller les violations du marché du travail ; en Belgique en proposant des incitants financiers pour les jeunes demandeurs d'emploi ; en Allemagne en vue de créer un nouveau système d'apprentissage ; en Autriche en mettant en place un réseau de centres de formation, et au Danemark en développant un système de formation standardisé.

Mener des campagnes de sensibilisation

Les syndicats mènent des campagnes de sensibilisation portant sur des problèmes tels que les salaires minimum, la rémunération juste, les stages non rémunérés ou les emplois de mauvaise qualité. Nous l'avons notamment fait en République tchèque, Pologne, Espagne, Hongrie et Slovaquie.

Surveillance/évaluation

En tant que syndicats, nous pouvons mener nos propres évaluations des politiques en faveur des jeunes au moyen d'activités telles que l'organisation de séminaires, la participation à des groupes d'experts et les discussions en interne des situations propres aux pays. Nous l'avons notamment fait en Slovaquie, en effectuant un contrôle indépendant des mesures relatives à la Garantie jeunesse ; au Portugal en suivant les politiques jeunes lors du semestre européen ; et en Pologne avec des groupes de surveillance et des séminaires d'évaluation.